



## Ne laisser personne de côté

La présente note d'information analyse comment les partenaires de SWA (Assainissement et eau pour tous) peuvent collaborer pour supprimer les inégalités d'accès à l'eau et l'assainissement et créer un monde où personne n'est laissé de côté.

### À propos des notes d'information de SWA

Les notes d'information de SWA analysent des problématiques de développement essentielles qui intéressent le partenariat. Elles se penchent sur les possibilités d'améliorer la compréhension de ces questions et proposent plusieurs mesures concrètes qui peuvent s'intégrer dans le travail collaboratif des partenaires de SWA.

## Justification

L'élimination des inégalités est un des principes directeurs de SWA et c'est également un des principes de base des droits de l'homme. Elle est essentielle pour réaliser les droits de l'homme liés à l'eau et l'assainissement, mais aussi tous les autres. En outre, le principe de la suppression des inégalités, autrement dit « ne laisser personne de côté » est inscrit au cœur des ODD. Comprendre le fait que « se concentrer sur des moyennes lors de la définition d'objectifs de développement peut entraîner de graves problèmes »<sup>1</sup> est primordial pour être en mesure d'identifier les personnes laissées de côté et trouver des solutions pour lutter contre ces inégalités. L'ODD 6 ne sera pas atteint si, en 2030, des individus ou des groupes n'ont encore qu'un accès limité, voire aucun accès, à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

Le partenariat mondial multipartite SWA a été créé pour mobiliser ses partenaires afin qu'ils collaborent pour atteindre les ODD, y compris en s'assurant de ne laisser personne de côté. À ce jour, il a entrepris l'intégration de ce principe dans ses activités, notamment lors des réunions de haut niveau de 2014, 2016 et 2017. À l'occasion du cycle d'engagements de 2014, des pays partenaires de SWA ont pris plusieurs engagements dont l'objectif spécifique était la réduction des inégalités.

Comme le partenariat intensifie ses efforts au niveau national, SWA reçoit des demandes précises de partenaires à la recherche de plus de conseils sur la façon d'appliquer à leurs opérations le principe de ne laisser personne de côté et la suppression des inégalités.

La présente note d'information offre aux partenaires de SWA des suggestions concrètes sur les étapes qu'ils peuvent suivre et les approches qu'ils peuvent adopter pour donner à ce principe une place plus importante dans leurs activités.

## Que signifient supprimer les inégalités et « ne laisser personne de côté » ?

Le principe de ne laisser personne de côté et de supprimer les inégalités signifie que ce sont les personnes les plus en retard qu'il faut chercher à atteindre maintenant, au lieu de viser des succès faciles, pour atteindre rapidement des cibles générales. Ce principe doit également constituer un critère essentiel pour suivre l'évolution des progrès vers l'ODD 6 et pour mesurer la réussite. Selon l'ODI, cela « va bien au-delà d'un programme

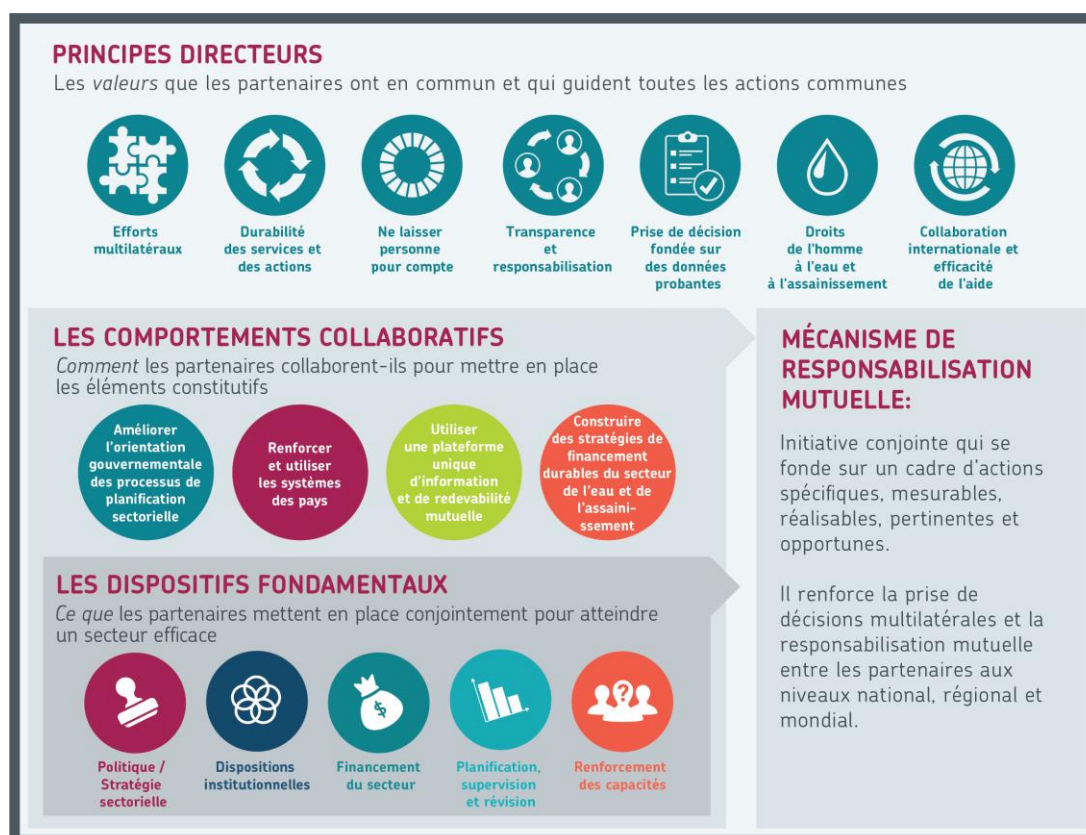
<sup>1</sup> <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11809.pdf>

de lutte contre la discrimination, cela revient à reconnaître que la croyance en un ruissellement des progrès est naïve et que des initiatives claires et proactives sont nécessaires pour s'assurer que les populations qui courent le risque d'être laissées de côté sont incluses dès le premier jour. »

C'est l'approche qui est soutenue dans les cibles liées à l'EAH des ODD, notamment les 6.1 et 6.2, cette dernière appelant à « une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ». Il importe de noter que l'ODD 1.4 demande aux États de « faire en sorte, d'ici à 2030, que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base... » et que l'indicateur qui l'accompagne est le suivi de la « proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base ».

Puisque le travail du partenariat SWA est axé sur le soutien aux pays en vue d'atteindre les ODD, il doit également permettre de s'assurer que, pour les pays, l'accès aux services de base passe avant l'amélioration des services pour une minorité. Dans ce but, les pays partenaires de SWA doivent identifier les populations marginalisées en utilisant les critères de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que des richesses, et démontrer leur rôle de chef de file en concevant des stratégies adaptées à ces populations. L'élaboration de politiques appropriées doit tenir compte de toutes les dimensions de la marginalité (disponibilité et accessibilité physique et financière).

## Intégrer « Ne laisser personne de côté » et l'élimination des inégalités au cadre de SWA



## Principes directeurs

### 1. Efforts multipartites

SWA a fondé son identité sur la conviction que de bonnes politiques publiques ne peuvent être conçues et correctement mises en œuvre que si elles sont le fruit d'efforts de plusieurs parties prenantes, qui rassemblent des gouvernements, mais également la société civile, le secteur privé, des partenaires de développement et des institutions universitaires. Il est indispensable d'entendre les voix de ceux qui ont été « laissés de côté » pour véritablement mettre fin aux inégalités.

Cela passe inévitablement par des efforts multipartites inclusifs, qui incitent les principaux acteurs à s'asseoir à la même table, ainsi que par des échanges consacrés à l'identification des individus et des groupes qui subissent une discrimination dans l'accès aux services. Il faut également mettre en œuvre des efforts ciblés pour collaborer avec ces individus et ces groupes afin de proposer des solutions pertinentes. Tous les groupes catégoriels de SWA peuvent apporter leur pierre à l'édifice et la collaboration augmente les chances de réussite pour tous. Pour y parvenir, les organisations communautaires auront peut-être besoin d'un soutien financier supplémentaire ainsi que d'un renforcement de leurs capacités.

### 2. Durabilité des services et des mesures

Il ne suffit pas de s'assurer que les services sont accessibles à tous. Ils doivent aussi être durables, ce qui signifie que les politiques, les institutions, la planification financière et les budgets sont conçus pour exploiter et maintenir des services de tous types. Ce n'est qu'en tenant pleinement compte des coûts qui vont au-delà de la construction que les inégalités d'accès aux services seront éliminées. Cela implique de s'assurer que des impôts et des tarifs adéquats sont réclamés à ceux qui peuvent les payer, sans interférence politique, et que ceux qui ne peuvent se le permettre bénéficient d'une certaine forme de soutien.

La défaillance des services aura inévitablement plus d'effets sur les populations les plus pauvres ou vulnérables, car elles seront les moins en mesure d'adapter leur accès aux services en cas de besoin. Dans les pays où les organisations communautaires consacrées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement existent, l'assurance de leur durabilité et l'élimination des inégalités nécessitent un soutien financier et un renforcement des capacités pour garantir leur fonctionnement correct.

### 3. Élimination des inégalités et normes minimales de couverture, d'accès, d'utilisation et d'efficacité des services

Le ciblage des populations non desservies, accompagné d'une suppression progressive des inégalités et du maintien des services existants, doit primer sur l'amélioration des services aux populations déjà desservies. Assurer un niveau minimum d'accès à des services de base constitue un moyen efficace de mettre fin aux inégalités. Les pays et les situations qui présentent le plus de retard vers l'accomplissement des cibles des ODD réclameront un soutien particulier.

### 4. Transparence et redevabilité

La transparence dans tous les domaines de gouvernement, notamment en matière de planification et de budgétisation en vue de l'élimination des inégalités, ainsi que



la redevabilité de tous les acteurs pour le respect des plans et des budgets sont essentielles pour garantir que personne n'est laissé de côté. Les individus et les groupes qui ne disposent pas d'un accès adapté à l'eau et l'assainissement doivent être au courant des plans destinés à améliorer leur accès aux services. Ils doivent aussi être en mesure d'actionner des mécanismes de plainte si ces plans ne sont pas concrétisés ou adaptés. La redevabilité est également un outil essentiel pour aider les personnes à réclamer leurs droits, car elle aide les gouvernements à augmenter leur réactivité face aux voix des populations pauvres et marginalisées et renforce la capacité des gouvernements à créer un environnement favorable à la fourniture de services, ce qui contribue à l'élimination des inégalités.

## 5. Prises de décisions fondées sur des éléments de preuve

Les lois et les politiques sont souvent rédigées dans une optique de « neutralité », mais elles peuvent engendrer des résultats positifs ou négatifs pour certains groupes de population, que ce soit en raison de leur sexe, leur religion, leur statut d'autochtone, leur zone géographique ou d'autres différences. Pour contrebalancer ces effets, l'expérience doit permettre d'apprendre en quoi les politiques ont des répercussions sur l'accès à l'eau et l'assainissement des personnes afin de garantir qu'elles œuvrent en faveur de l'élimination des inégalités et non contre cet objectif.

En introduisant le concept de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit de l'homme fondamental, en l'inscrivant dans la constitution politique ou le cadre juridique, on rend son respect tacite. L'intégration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit de l'homme fondamental au sein de la constitution politique ou du cadre juridique rend son respect tacite.

Les gouvernements doivent également rassembler des éléments de preuve pour définir les groupes marginalisés et les raisons de leur mise à l'écart afin de concevoir les meilleures stratégies possibles pour mettre fin à ces inégalités.

## 6. Droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement pour tous

Le principe d'égalité et de non-discrimination se trouve au cœur des droits fondamentaux de la personne humaine à l'eau et l'assainissement. La suppression progressive des inégalités constitue une étape fondamentale dans la réalisation de ces droits de l'homme. Toutes les mesures prises en faveur de la réalisation des droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement doivent également favoriser l'élimination des inégalités et ne laisser personne de côté.

## 7. Collaboration internationale et efficacité de l'aide

Les gouvernements ont l'obligation d'être aux avant-postes en matière de suppression des inégalités et, pour cela, ils doivent s'appuyer sur les ressources disponibles, qu'elles arrivent dans le pays au travers de l'aide internationale au développement ou d'autres sources. La coopération, la collaboration et l'aide internationales doivent coïncider avec les politiques et les plans des gouvernements, soutenir ces derniers dans leurs efforts en matière de développement et ne pas les entraver.

## Comportements collaboratifs

### 1. Améliorer l'orientation gouvernementale des processus de planification sectorielle

Le rôle de chef de file des gouvernements est essentiel pour l'élimination des inégalités, mais d'autres partenaires disposeront souvent de connaissances et d'une expérience supérieure en matière d'identification et de gestion des inégalités.

Les individus et les groupes les plus marginalisés doivent être impliqués dans la planification et la mise en œuvre de ces politiques. Cela peut se traduire par des séances de conseil ou bien par le travail d'ONG ou d'universités aux côtés des gouvernements nationaux et locaux pour définir les politiques et stratégies les plus adaptées.

### 2. Renforcer et utiliser les systèmes des pays

Les systèmes des pays, comme la gestion des finances publiques, etc., sont essentiels pour identifier les priorités des gouvernements.

Les partenaires, notamment les OSC, ont un rôle à jouer afin de s'assurer que ces systèmes prennent connaissance des besoins de toutes les populations.

La nécessité de soutenir le développement des systèmes de pays pertinents qui profitent aux membres de la société les plus pauvres et défavorisés peut être plus élevée dans les zones rurales et les bidonvilles urbains.

### 3. Utiliser une plateforme unique d'information et de redevabilité mutuelle

Certes les gouvernements doivent garantir une plateforme d'information et de redevabilité mutuelle mais il est essentiel que cette plateforme permette à tous les résidents de formuler des commentaires et des remises en question, si nécessaire.

Les OSC et d'autres acteurs non gouvernementaux doivent également avoir la possibilité de fournir des informations et des clarifications lorsque des données sont potentiellement imprécises ou incomplètes.

### 4. Construire des stratégies de financement durables du secteur de l'eau et de l'assainissement

Les programmes et les projets qui ciblent des individus et des groupes qui ne disposent pas d'un accès de qualité aux services doivent être financés, et leurs budgets doivent faire l'objet d'un suivi afin de garantir que les dépenses correspondent aux prévisions.

Les investissements gouvernementaux, qu'ils proviennent de crédits de banques de développement, de subventions internationales ou de partenariats public-privé, doivent contribuer à améliorer la couverture des services de base et doivent intégrer la maintenance et l'exploitation.

Le caractère abordable des services (sur le plan tarifaire et au-delà) doit être suivi avec attention et des subventions croisées doivent être mises en place pour les ménages à faible revenu, lorsque c'est nécessaire et approprié.

La transparence et la prévisibilité des stratégies de financement sont essentielles pour garantir que personne n'est laissé de côté.

## Dispositifs fondamentaux

### 1. Politique/Stratégie sectorielles

Les politiques doivent spécifiquement chercher comment lutter contre les inégalités, y compris comment satisfaire les besoins des individus et des groupes les plus marginalisés

Les stratégies de mise en œuvre doivent intégrer les méthodes de lutte contre les inégalités à travers tous les sous-secteurs et dans toutes les régions, et tenir compte du fait que ces approches peuvent fortement varier en fonction du type d'inégalité ou de pratique discriminatoire.

#### Liste de contrôle<sup>2</sup>

- a. Des lois/réglementations sont-elles en place pour interdire la discrimination ?
- b. Les cibles sont-elles définies à l'aide de processus inclusifs ?
- c. Des cibles spécifiques existent-elles pour l'amélioration des services à destination des groupes marginalisés et défavorisés ?

### 2. Dispositions institutionnelles

Des dispositions institutionnelles solides sont essentielles pour tenir les débiteurs d'obligations responsables de la fourniture des services et elles sont, à ce titre, un facteur clé de suppression des inégalités.

Il faut attribuer aux institutions des responsabilités précises en matière de fourniture et de suivi des services à destination de ceux qui ne disposaient auparavant que d'un accès inadapté aux services.

Des plateformes réunissant de multiples parties prenantes permettent aux personnes les plus marginalisées de participer à la conception des cadres institutionnels appropriés (par ex., participation des organisations communautaires aux révisions sectorielles communes).

#### Liste de contrôle

- a. La suppression des inégalités figure-t-elle clairement parmi les objectifs du mandat de toutes les institutions pertinentes ?
- b. Les institutions fonctionnent-elles de façon transparente, participative et non discriminatoire ?
- c. Dans les pays où des processus de décentralisation sont entrepris, les institutions nouvellement créées prennent-elles correctement en compte la suppression des inégalités ?
- d. Les régulateurs peuvent-ils assurer le suivi des inégalités et réagir en conséquence ?

### 3. Financement du secteur

Les programmes et les projets qui ciblent des individus et des groupes qui ne

---

<sup>2</sup> Le Manuel sur la réalisation des droits de l'homme à l'eau et l'assainissement du Rapporteur spécial de l'ONU contient également des listes de vérification relatives aux domaines d'action, y compris en matière d'inégalité et de non-discrimination, ce qui pourrait aider les partenaires dans la réflexion sur leurs activités.

disposent pas d'un accès de qualité aux services doivent être financés, et leurs budgets doivent faire l'objet d'un suivi afin de garantir que les dépenses correspondent aux prévisions. Cela comprend le suivi pour déterminer si les subventions atteignent les destinataires souhaités.

Le caractère abordable des services (sur le plan tarifaire et au-delà) doit être surveillé attentivement.

#### Liste de contrôle

- a. Des fonds suffisants sont-ils consacrés à la suppression des inégalités ?
- b. Les structures tarifaires intègrent-elles des dispositions pour des services abordables ?
- c. Les budgets disponibles sont-ils utilisés de façon opportune et transparente ?
- d. Les fonds destinés aux éléments incorporels sont-ils suffisants pour garantir le renforcement des institutions et des capacités ?

#### 4. Planification, supervision et révision

La supervision et la révision des performances du secteur doivent comprendre l'identification et le suivi de l'accès au secteur EAH ainsi que les mesures prises par le secteur (y compris les fournisseurs de services) pour garantir l'accès de tous à des services abordables et sûrs.

Les données doivent être divisées en fonction des inégalités identifiées, y compris en matière de sexe, de handicap, d'âge, de groupe ethnique ou autochtone spécifique, de langue, d'emplacement géographique, d'emploi et de pauvreté.

#### Liste de contrôle

- a. Les processus préparatoires sont-ils participatifs et multipartites ?
- b. Des indicateurs adaptés existent-ils pour suivre les inégalités ?
- c. Une institution mandatée pour suivre les inégalités existe-t-elle ?
- d. Les données pertinentes sont-elles divisées et accessibles au public ?

#### 5. Renforcement des capacités

Sensibiliser davantage toutes les parties prenantes, y compris les organisations communautaires, aux questions des droits de l'homme et de l'élimination des inégalités, et s'assurer qu'elles sont conscientes de leurs responsabilités pour y parvenir.

#### Liste de contrôle

- a. Les acteurs responsables sont-ils formés à l'importance de l'élimination des inégalités et à l'intérêt que cela représente pour le développement économique et humain ?
- b. Des campagnes de sensibilisation du grand public sur les pratiques discriminatoires et sur les moyens de s'y attaquer existent-elles ?



## Intégrer « Ne laisser personne de côté » et l'élimination des inégalités aux activités mondiales et régionales de SWA

Le partenariat travaille à l'échelle internationale, régionale et nationale et les partenaires de SWA peuvent prendre différentes mesures à chacun de ces niveaux pour supprimer les inégalités.

L'intégration des approches destinées à éliminer les inégalités à ses webinaires, aux dialogues ministériels à l'occasion des réunions de haut niveau et à des séances organisées lors de conférences internationales et régionales figure parmi ces possibilités.

### Mécanisme de redevabilité mutuelle

Une partie importante du mécanisme de redevabilité mutuelle consiste à soutenir les partenaires de SWA dans l'élaboration des plateformes multipartites nécessaires pour mener des discussions pertinentes sur les méthodes qu'ils peuvent appliquer pour rendre des comptes, non seulement afin de satisfaire les engagements pris dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle, mais également pour atteindre les ODD et d'autres priorités nationales. La plateforme multipartite est un outil essentiel pour donner la possibilité d'échanger en impliquant tous les groupes d'intérêts, y compris la société civile et les instituts de recherche et d'enseignement, tout en accordant à l'élimination des inégalités une place centrale.

### Réunions de haut niveau

Les réunions de haut niveau d'Assainissement et eau pour tous offrent l'occasion d'échanger sur des questions qui intéressent les partenaires. La recherche de méthodes pour renforcer le travail des partenaires, l'échange de bonnes pratiques et l'identification des goulets d'étranglement qui freinent l'élimination des inégalités doivent être intégrés à toutes les discussions lors des réunions de haut niveau.

### Gestion de connaissances, webinaires, Portail d'outils de SWA

Assainissement et eau pour tous assure la promotion de différents outils de gestion des connaissances, notamment des webinaires et un Portail d'outils. Le partenariat prévoit également de mettre en place une plateforme pour le mécanisme de redevabilité mutuelle, afin que les partenaires puissent partager des informations sur les engagements qu'ils ont pris et sur leurs progrès. Tous les outils de gestion des connaissances comprendront des informations spécifiques sur les méthodes d'intégration de l'élimination des inégalités dans les activités.

Assainissement et eau pour tous renforcera également l'apprentissage de pair à pair entre les pays et les organisations ainsi que l'échange de connaissances au sujet des méthodes pour cibler les inégalités. Il offrira des possibilités de partager les meilleures pratiques d'élaboration de politiques et de mesures de financement destinées à lutter contre les inégalités.

Pour y parvenir, Assainissement et eau pour tous s'appuie sur l'expertise de ses partenaires et cherchera, à leurs côtés, à proposer aux partenaires de SWA des moyens

de renforcement des capacités ainsi que des formations sur l'élimination des inégalités et le renforcement du secteur, peut-être à l'aide de « conseillers en inégalités ».

### Réunions du Comité directeur

La politique mondiale d'Assainissement et eau pour tous est régie par le Comité directeur. Ses réunions offrent la possibilité d'évoquer les questions liées à l'intégration de l'élimination des inégalités dans les activités des partenaires et permettent aux membres du Comité directeur de mieux comprendre pourquoi la suppression des inégalités est importante pour le partenariat et la direction que le Comité directeur doit suivre pour cela. Il est également important de faciliter la participation des populations les plus marginalisées à ces réunions, notamment en y faisant participer un représentant d'une organisation communautaire.

### Processus de l'ONU et Forum politique de haut niveau

Les partenaires d'Assainissement et eau pour tous doivent saisir l'occasion d'analyser leurs activités consacrées à l'élimination des inégalités, leur engagement en faveur des principaux processus des Nations Unies sur l'importance de l'EAH/des inégalités et du renforcement du secteur, et notamment dans l'optique du Forum politique de haut niveau.

## Intégrer « Ne laisser personne de côté » et l'élimination des inégalités aux activités à l'échelle nationale

Assainissement et eau pour tous doit améliorer le caractère inclusif de ses politiques et budgets afin de cibler les inégalités.

Certaines approches que les partenaires peuvent envisager sont décrites ci-dessous :

1. *Participation* : renforcer les approches participatives, notamment par l'inclusion de groupes marginalisés dans les processus de planification conçus pour atteindre les ODD (par ex., révisions sectorielles communes ou processus comparables).
2. *Inclusion* : garantir la participation des individus et des groupes les plus marginalisés à tous les travaux (c'est-à-dire aux groupes de travail, réunions du partenariat, réunions de haut niveau) et augmenter leur capacité à s'engager.
3. *Accès aux informations* : s'assurer que les individus et les groupes marginalisés ont accès aux informations relatives à des mesures spéciales en leur faveur.
4. *Redevabilité* : collaboration entre les partenaires de SWA pour intégrer l'élimination des inégalités aux engagements du mécanisme de redevabilité mutuelle.

5. *Suivi* : développer des indicateurs pour suivre les disparités et les progrès dans leur élimination (par ex., par niveau de richesse, sexe, situation géographique, groupe ethnique/religieux/social, emplacement géographique).
6. *Éléments de preuve* : mener à bien une analyse de la pauvreté pour améliorer la compréhension de la répartition géographique et des caractéristiques des populations pauvres ainsi que des obstacles qui les empêchent d'accéder à l'EAH.
7. *Visibilité* : fournir des arguments pour que l'EAH occupe une place prépondérante dans les stratégies d'élimination de la pauvreté et lors d'événements sectoriels.
8. *Politique, stratégie et planification* : encourager tous les pays partenaires de SWA à inclure des politiques, normes et cibles spécifiques en faveur de l'élimination des inégalités, y compris en identifiant des groupes marginalisés/défavorisés/discriminés prioritaires, comme les femmes, les personnes atteintes de handicap, des groupes linguistiques spécifiques, etc.
9. *Décentralisation et autorités locales* : collaborer plus étroitement avec les ministères ou les services de gouvernements locaux pour promouvoir le partage des informations et le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme et d'élimination des inégalités. Créer des structures locales solides et allouer des ressources spécialement destinées à éliminer les inégalités.
10. *Financement* : créer une stratégie de financement qui intègre l'assurance que les groupes et les individus marginalisés bénéficient d'un accès aux services.
11. *Budgétisation* : créer des lignes budgétaires spécifiques destinées à lutter contre les inégalités et s'assurer qu'elles sont utilisées comme prévu.

## Conclusion

Pour parvenir à des services d'eau et d'assainissement pour tous, en tout temps et en tout lieu, des mesures hiérarchisées et accélérées en faveur des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées doivent être prises.

Cela signifie que des efforts proactifs sont indispensables pour s'assurer que les populations les plus vulnérables et marginalisées sont incluses et bénéficient d'un traitement prioritaire dès le premier jour, ce qui évite de creuser le fossé entre les nantis et les autres.

Il faut donc prendre conscience des pratiques discriminatoires qui existent de longue date et sont souvent bien ancrées dans les sociétés, et lutter contre elles. Il faut également repenser les investissements actuels consacrés aux services d'eau et d'assainissement. Ils sont généralement orientés en faveur d'environnements urbains à risque faible plutôt que vers des habitats pauvres, en milieu rural ou urbain, car ces derniers n'offrent pas un rendement économique « satisfaisant » ou peuvent sembler être un investissement à risque élevé.

Les ODD réclament des politiques inclusives, tournées vers les populations qui en ont le plus besoin. Les individus et les groupes marginalisés et défavorisés sont des acteurs clés du changement. Ils peuvent collaborer pour orienter et appliquer des politiques qui répondent à leurs besoins. Les personnes qui ont le plus besoin de l'assistance et du soutien des gouvernements seront celles qui ne peuvent payer ou ne sont pas en mesure d'investir leurs propres ressources (temporelles et financières) pour obtenir des services d'eau et d'assainissement.

\*\*\*

Produit par SWA, août 2018  
Contact : [info@sanitationandwaterforall.org](mailto:info@sanitationandwaterforall.org)